

LA SOLIDARITE A PROMOUVOIR VERS UNE SOCIETE HARMONIEUSE

PROPOSITIONS DU CANDIDAT MOUSSA MARA

Soutenir les plus faibles constitue également une fonction majeure d'un Etat responsable et d'une République efficace. Autant nous sommes persuadés que la liberté d'entreprendre et de créer, les initiatives individuelles et collectives de création des richesses sont porteuses de progrès et de développement, autant nous demeurons convaincus que la collectivité doit se soucier des plus démunis, ceux qui sont défavorisés par les circonstances de la vie pour qu'ensemble nous puissions rendre notre vie collective plus harmonieuse pour tous.

La solidarité est indispensable dans une société comme la nôtre qui en a fait une de ses valeurs fondamentales et centrales. Elle est mue par notre culture, soutenue par nos traditions et religions, institutionnalisée par chaque groupe socio professionnelle ou ethnique de la société malienne. Nous allons lui donner une forme moderne, mieux organisée, plus efficace en soutenant ceux qui le méritent vraiment et qui en ont le plus besoin. Si nos concitoyens nous accordent leur confiance, la solidarité sera érigée en système de gouvernance. Elle sera agissante et orientée vers la quête perpétuelle d'occasions de progrès et de développement pour que le maximum de nos compatriotes s'extraient de la précarité pour de nouveau croire en la vie.

Notre projet de promotion de la solidarité sera équitable, avenant pour les plus démunis mais combattant les dérives et autres attitudes malveillantes. Attentif aux sorts de ceux qui se battent pour ne plus être dépendants et rétif à toute action d'assistanat et de palliation qui ne font que différer les impacts de la pauvreté. Nous allons nous employer à réveiller en chaque individu handicapé par la vie, défavorisé par les conditions d'existence et dépourvu de moyens, le sentiment de révolte nécessaire à l'impulsion d'une action de lutte quotidienne et acharnée contre la dépendance.

Le malien d'aujourd'hui, qu'il soit en ville ou en campagne se bat quotidiennement pour relever les nombreux défis du quotidien. Nous allons l'aider, nous allons lever les principaux obstacles qui se dressent devant lui, nous allons l'accompagner dans ses démarches de développement personnel et collectif, nous allons multiplier les occasions de soutien en n'oubliant pas ceux qui ont besoin d'abord de réconfort, de soutien et d'encouragement pour ne pas lâcher. L'handicapé physique, le jeune, la personne âgée, la femme constituent autant de cibles de notre action de solidarité pour que chacun d'entre eux soit un espoir pour la société malienne de demain.

Le projet de société de Moussa MARA intègre donc la solidarité comme un des piliers de la société malienne qu'il entend intégrer, harmoniser et soutenir pour en faire le socle de notre vie collective. Il présente des aspects de soutien à l'individu et au groupe mais aussi des politiques sociales ciblées en partenariat avec les collectivités territoriales plus proches des populations. Il intègre des aspects de soutien et de promotion des défavorisés par la multiplication de services de base accessibles permettant aux individus et groupes concernés de surmonter leur handicap majeur et de pouvoir se consacrer à leur développement individuel et collectif. Il contient des innovations institutionnelles majeures qui accompagneront utilement les initiatives ciblées et les activités de promotion en ayant sur elles des effets multiplicateurs profitables.

Nous allons faire entrer les couches défavorables de notre pays dans la République en leur démontrant qu'elles y ont une place privilégiée et centrale afin que demain, elles deviennent autant de motifs de satisfaction pour chacun et de sources d'enrichissement pour le Mali.

I SOLIDARITE MULTIDIMENSIONNELLE

11 Envers le genre

- Prioriser l'accès à l'éducation des jeunes filles, à l'alphabétisation et à la formation des femmes avec comme objectif d'obtenir un taux de fréquentation scolaire des filles au moins égal à celui des garçons et cela jusqu'à la fin du secondaire et de réaliser un taux d'alphabétisation d'au moins 70% des femmes ;
- Accroître l'accès au crédit à travers une plus grande formalisation des tontines et une intégration de la micro finance au système financier : mettre en place dans les collectivités une initiative de soutien à la formalisation des tontines et à la collaboration avec les institutions de micro finance, renforcer les fonds propres de la BMS pour accroître ses marges de manœuvre vers les institutions de micro finance à destination des groupes de femmes (10 milliards de FCFA avec une avance de 50% de ce financement par le trésor et un concours interbancaire garanti par l'Etat pour les 50% résiduels);
- Engagement des collectivités territoriales à soutenir les veuves et orphelins à travers les associations de veuves et les orphelinats...L'Etat soutiendra les collectivités dans le cadre d'un fond de soutien social doté par l'Etat et par les entreprises privées qui seront encouragées à y souscrire dans le cadre de leur engagement social ;
- Soutien multiforme aux associations féminines pour promouvoir la vie associative et collective des femmes à travers le renforcement du réseau des services publics en charge de la promotion des femmes et leur rattachement progressif aux collectivités territoriales ;
- Lutte contre les discriminations contre les femmes avec le concours du médiateur de la République, les médiateurs des collectivités territoriales (à créer Cf. le thème sur la lutte contre la corruption), des fora et autres initiatives (EID...) ainsi que la justice du travail ;
- Soutien et promotion des initiatives destinées à favoriser l'implication des femmes dans la vie publique (quotas sur les listes lors des élections) et engagement à nommer des femmes compétentes à des postes de responsabilité pour mettre l'accent sur le fait que les femmes peuvent occuper des postes sensibles et avec succès.

12 Entre les générations

- Soutenir les associations et organisations de personnes âgées à travers le dispositif de soutien à la société civile ;
- Renforcer le Centre de recherche et de traitement en géranto - gériatrie (Maison des aînés) en renforçant ses interventions et ses capacités pour toucher l'essentiel des affections des personnes âgées ;

- A travers les collectivités locales, développer l'initiative (en cours d'essai en commune IV) avec les organisations confessionnelles et les organisations de personnes âgées et destinée à identifier et à suivre les personnes âgées sur les plans sanitaires et sociaux à travers un réseau de médecins et d'assistants sociaux travaillant de manière quasi bénévole et impliqués dans l'identification, la prévention et le traitement de certaines affections, les visites médicales et sociales, ... ;
- Renforcer le dispositif de protection et de promotion lié aux cartes de personnes âgées en accroissant les facilités offertes (priorité lors de démarches, accès à l'administration et à certains soins...) et mieux impliquer les organisations de personnes âgées dans la délivrance des cartes et le suivi de leur utilisation ;
- Au niveau des collectivités locales, recenser et travailler avec les ONG agissant dans le soutien aux personnes âgées à travers des activités de soins gratuits, de diagnostics gratuits, de distribution de vivres, médicaments...en donnant une plus grande envergure à la cellule d'appui aux initiatives de base d'une part et aux services sociaux de l'Etat et des collectivités territoriales d'autre part ;
- Donner un rôle plus accru aux personnes âgées dans la société : dans l'éducation à travers des interventions dans les écoles pour parler de manière ludique aux enfants d'histoire, de géographie et de cultures et traditions; des interventions d'appui et d'encadrement destinées à renforcer les enfants dans les écoles publiques, des interventions destinées à éveiller les enfants à la citoyenneté ... ;
- Mettre en place un conseil des sages qui travaillera en partenariat avec les collectivités pour toutes les questions d'ordre social, de litiges...Ce conseil préfigurerait le rôle accru à donner à la société civile pour résoudre les litiges entre citoyens avant la police et la justice.

14 Envers les personnes handicapées

- Réhabilitation et renforcement du centre national d'appareillage orthopédique et soutien aux initiatives privées d'appareillage orthopédique ; développement des partenariats avec les structures spécialisées en la matière au niveau international (handicap international notamment) ;
- Adaptation de tous les lieux publics aux personnes handicapées (rampes d'accès...) dans un délai de cinq ans avec la responsabilisation de chaque responsable de service public pour imputer les dépenses sur son budget d'équipement;
- Mettre en œuvre dans la mesure du possible les principales recommandations du manifeste de la FEMAPH (encours d'élaboration) vers la promotion des handicapés à destination des candidats à l'élection présidentielle;
- Soutien aux organisations d'handicapé à travers une subvention annuelle de 50 millions de FCFA au réseau de la FEMAPH ;

- Promouvoir l'image des handicapés dans la société en priorisant l'accès des handicapés à l'école publique pour que les enfants se familiarisent avec leurs amis handicapés, rapprocher les écoles publiques et les écoles spécialisées pour handicapés en multipliant les occasions de rencontres, d'échanges, de compétitions...
- Sanctionner durement les discriminations faites aux personnes handicapées, soutenir les organisations d'handicapées notamment celles qui sont actives dans la défense des droits et dans la promotion économique des handicapés ;
- Soutenir avec l'implication des collectivités territoriales, des organisations d'handicapés et les fédérations régionales et nationale des personnes handicapées des initiatives permettant la génération de revenus pour les handicapés : dix projets majeurs par région et par an avec une subvention globale de 300 millions de FCFA chaque année.

15 Envers les démunis

- Lutter contre la mendicité par l'information et le soutien à l'emploi ou la formation de ces jeunes à travers les projets et programmes déjà existants et les collectivités territoriales ;
- Veillez au déguerpissement des lieux de perpétuation de ces pratiques et lutter contre les exploitations qui sont faites à l'égard des jeunes mendiants (sanction de certains maîtres coraniques, des réseaux mafieux ou pédophiles...) ;
- Soutenir le Samu social et accroître la collaboration avec les organisations impliquées dans la protection des enfants de la rue ;
- Le renforcement de la capacité des villages SOS d'enfants et la multiplication de ces villages par au moins trois dans le pays d'ici cinq ans ;
- Accroître les efforts d'alphabétisation des enfants démunis et des personnes défavorisées en soutenant, à travers les collectivités territoriales, les cours du soir et les cours spécifiques d'alphabétisation à destination des personnes non scolarisées ou déscolarisées.

II DES SERVICES DE BASE ACCESSIBLES COMME GAGES DE SOLIDARITE

21 Santé

- Promouvoir et soutenir les activités de prévention en engageant les collectivités territoriales et les formations sanitaires de première référence dans cette optique avec une priorité accordée à la santé prénatale et maternelle et aux malnutritions : multiplier les activités de prévention avec une plus grande implication des centres de santé et des centres de référence
- Rationaliser la couverture sanitaire et étendre progressivement aux zones défavorisées cette couverture en commençant par un objectif de 100% des maliens dans un rayon de 5 KM autour d'une formation sanitaire;
- Poursuivre les efforts de création des centres de santé avec une accélération des activités de la phase 3 du PRODESS et de la poursuite des initiatives annexes et des projets et programmes sanitaires bilatéraux ;
- Favoriser la disponibilité d'un médecin dans chaque CSCOM du pays en engageant les élèves en médecine à servir pour une période de cinq ans à l'intérieur du pays après leur sortie (besoin de 200 médecins dans l'immédiat et d'une cinquantaine supplémentaire chaque année) ;
- Organiser les communautés locales autour d'une formation sanitaire et accroître la gouvernance des associations de santé communautaire et des centres de santé avec la participation des collectivités locales;
- Soutenir la formation de spécialistes et engager les mesures destinées à renforcer les plateaux techniques des centres de référence (niveau local) qui devront disposer d'au moins 5 spécialités (odontostomatologie, ORL, gastro-entérologie, cardiologie, gynécologie) ;
- Mieux intégrer l'exercice privé de l'activité médicale au système public avec une plus grande collaboration entre les différentes formations sanitaires, la définition d'un statut global des médecins en partenariat avec l'ordre des médecins, ... ;
- Soutenir la mise en place d'un dispositif interne de financement de la lutte contre le VIH – SIDA avec une dotation annuelle d'environ 5 milliards de FCFA, gérée par les structures pérennes de l'Etat conseillé par des agences spécialisées, le fond est à financer par la fiscalité sur le tabac ;
- Définir et mettre en place une politique contre le cancer d'ici un an avec un financement assuré au moins en partie par la fiscalité sur le tabac ;
- Soutenir la recherche scientifique contre le paludisme à travers le soutien aux laboratoires soutenus par des universités occidentales ;

- Accroître les efforts en matière d'accessibilité aux médicaments essentiels sous la forme des DCI avec une politique combinant la pharmacie populaire, les entreprises du secteur et les officines privées de pharmacie.

22 Protection sociale

- Relancer la réforme de l'assurance maladie par des études permettant de situer le niveau de durabilité d'un système obligatoire, partiellement obligatoire ou totalement libre avant de prendre des décisions appropriées,
- Relancer le dispositif de l'assurance maladie en améliorant la communication et obtenir d'ici un an un dispositif qui aurait le soutien de la majorité des travailleurs et qui sera cogéré avec les représentants des assurés en prenant compte la codification préalable de toutes les modalités d'intervention (conventionnement des formations sanitaires, procédures de remboursement, interventions de l'Etat...);
- Soutenir la mutualité pour promouvoir la protection sociale des travailleurs indépendants et ceux du secteur informel en référence aux textes internationaux relatifs aux mutuels et coopératives (OHADA, CIPRES) et en s'inspirant des textes de pays voisins comme le Sénégal avec comme objectif d'obtenir la mise en place et/ou la formalisation d'une mutuelle pour chacune des catégories socio professionnelles de notre pays d'ici cinq ans;
- Accompagner la promotion de la mutualisation par des mesures d'encadrement et de soutien à la bonne gouvernance et à la transparence qui renforceront le secteur et le rendra pérenne ;
- Instruire aux collectivités territoriales de travailler avec les organisations féminines pour formaliser davantage les mutuelles et autres tontines en les intégrant aux institutions de micro finance pour donner à ces activités une envergure qui permettra leur efficacité ; mettre en place un encadrement juridique léger et adapté à ce secteur ;
- Mieux intégrer le secteur financier pour prendre en compte les formes traditionnelles d'épargne et de mutuelle et mieux soutenir leur accès aux financements et aux interventions des formations sanitaires ;
- Promouvoir la micro assurance par les institutions de micro finance et des établissements bancaires et financiers facilitant l'accès au crédit et donc une meilleure protection sociale des plus pauvres ;
- Promouvoir la micro prévoyance sociale pour les institutions de prévoyance sociale permettant d'accompagner les mutuelles et de mettre le secteur de la protection sociale à la disposition des acteurs du secteur informel, des petites entreprises et des catégories socio professionnelles distinctes des salariés du secteur formel ;
- Création d'une mutuelle des personnes handicapées avec l'implication du réseau de la FEMAPH avec la mise en place d'une expérience pilote localisée et portant sur une catégorie socio professionnelle homogène qui sera généralisée dans un second temps.

III UN DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ADAPTE

- Suppression du Ministère en charge de la promotion des femmes et éventuellement du Ministère en charge de la jeunesse au profit d'un grand département de la solidarité et de la promotion des couches vulnérables ;
- Renforcement du dispositif de solidarité au niveau déconcentré et transfert progressif des services, des crédits et des agents aux collectivités territoriales ;
- Renforcement du mois de la solidarité en limitant les aspects folkloriques et en développant les initiatives durables pour inscrire la solidarité dans le renforcement et la résorption des déficits et non simplement la palliation ;
- Renforcer le dispositif de l'assistance médicale pour le rendre pérenne avec la précision des interventions des collectivités et de celle de l'Etat, une meilleure codification du système de référencement des démunies vers les formations sanitaires et du dispositif d'accès aux médicaments; engagement de l'Etat à doter le fond de l'assistance pour 3 milliards de FCFA par an au lieu de 1 milliard aujourd'hui, responsabiliser davantage les collectivités avec la prise en charge croissante des démunis acceptés par elles ;
- Engager des reformes visant à donner un statut au personnel socio sanitaire des centres de santé (rémunération, sécurité sociale...) et aux associations de santé communautaires (normes de gestion, obligations financières, alphabétisation...) pour améliorer le fonctionnement de ces structures et responsabiliser davantage les communautés d'une part et les collectivités locales d'autre part dans la gouvernance de ces structures ;
- Poursuivre les efforts des autorités actuelles à travers la prochaine phase du PRODESS en améliorant l'intégration des activités de développement social et en sollicitant une plus grande implication des partenaires dans le financement du secteur social ;
- Impliquer les acteurs économiques dans le développement social en encourageant les collectivités à aller vers eux à l'occasion d'événements ou sur des initiatives particulières de soutien, prise en charge, accompagnement... de personnes vulnérables ;
- Promouvoir l'intégration dans toutes les politiques publiques d'une dimension de soutien aux plus démunis, exemple des politiques d'atténuation du coût de la vie sur les plus pauvres par le soutien à travers des revenus complémentaires octroyés à travers des subventions (cf dossier de presse sur la baisse du coût de la vie).